

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

De la commune de CRACHIER

Séance du 02 novembre 2020 à 19 heures 00

Date de convocation :
22 octobre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
05 novembre 2020

Objet
LOGEMENTS COMMUNAUX LOYERS ET ATTRIBUTIONS

Mme ROY Nadine

Étaient présents :

Mmes BONIN Magali, VEYRON Dominique, ANDRIEUX Catherine, TOURNIER Geneviève, Mrs ARNAUD Jean-Luc, CHAUVEL Yann, MARTIN Alexandre, SAINT-MAURICE Eddie, VEYRET Stéphane, TOURNIER Franck, CORNELOUP Hervé
Excusées : Mmes BERNARD Sonie, LOISEL Gwladys
Absente : Mme CANO Emilie

Secrétaire de séance :

Mme BONIN Magali

La commune possède des logements locatifs : deux dans l'ancien presbytère et un au-dessus de la nouvelle mairie Ce dernier de type T3. sera achevé prochainement et mis en location au 1er janvier 2021. L'un Des deux logements dans l'ancien presbytère s'est libéré au 31 octobre 2020. es travaux de rafraîchissement y seront entrepris.

Il convient à l'assemblée délibérante d'en fixer les loyers mensuels.

A l'unanimité des présents

12 voix POUR

les loyers sont fixés à :

le loyer de l'appartement , montée du Bru, est adopté à 490 €

le loyer de l'appartement, au-dessus de la mairie, est adopté à 620 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 05
novembre 2020.

Publié ou notifié le 05 novembre 2020.

Fait à CRACHIER, le 10 novembre 2020

Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
38 - ISEREEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

De la commune CRACHIER

Séance du 02 novembre 2020 à 19 heures 00

Date de convocation :
22 octobre 2020Date d'affichage :
05 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT NON-TITULAIRE A TEMPS NON-COMPLET POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Mme ROY Nadine

Étaient présents :

Mmes BONIN Magali, VEYRON Dominique, ANDRIEUX Catherine, TOURNIER Geneviève, Mrs ARNAUD Jean-Luc, CHAUVEL Yann, MARTIN Alexandre, SAINT-MAURICE Eddie, VEYRET Stéphane, TOURNIER Franck, CORNELOUP Hervé
Excusées: Mmes BERNARD Sonie, LOISEL Gwladys
Absente : Mme CANO Emilie

Secrétaire de séance :

Mme BONIN Magali

Afin d'accueillir en toute sécurité les enfants de l'école de Crachier pendant les temps péri-scolaires (cantine et garderies) et de satisfaire aux exigences sanitaires actuelles, Mme le Maire propose de créer un emploi non-permanent non-titulaire à temps non-complet dans le cadre d'un contrat aidé 20 heures.

La création du poste est adoptée à l'unanimité
12 voix POUR

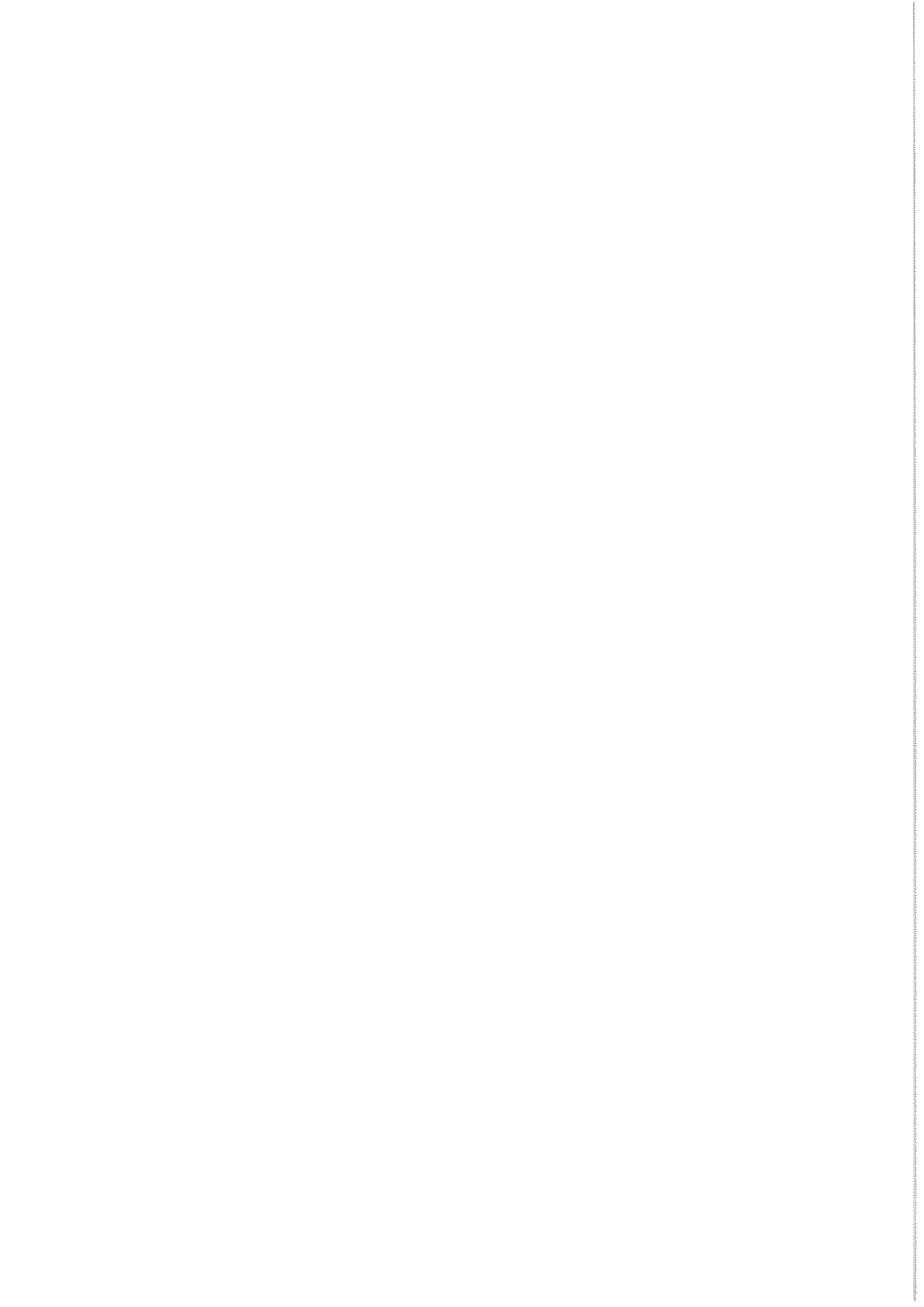
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 05 novembre 2020.

Publié ou notifié le 05 novembre 2020.

Fait à CRACHIER, le 05 novembre 2020

Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE **2020/017** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	

De la commune de CRACHIER

Séance du 02 novembre 2020 à 19 heures 00

Date de convocation :

22 octobre 2020

Date d'affichage :

05 novembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Mme ROY Nadine

CONVENTION AVEC LE
PREFET DE L'ISERE
POUR LA
TRANSMISSION
ELECTRONIQUE DES
ACTES AU
REPRESENTANT DE
L'ETAT

Étaient présents :

Mmes BONIN Magali, VEYRON Dominique, TOURNIER Geneviève,
ANDRIEUX Catherine, Mrs ARNAUD Jean-Luc, CHAUVEL Yann,
MARTIN Alexandre, SAINT-MAURICE Eddie, VEYRET Stéphane,
TOURNIER Franck, CORNELOUP Hervé
Excusées : Mmes BERNARD Sonie, LOISEL Gwladys
Absente : Mme CANO Emilie

Secrétaire de séance :

Mme BONIN Magali

Afin de pouvoir transmettre les actes au représentant de l'État, il est nécessaire de valider la convention entre le Préfet et la commune de Crachier.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 05 novembre 2020.

Publié ou notifié le 05 novembre 2020.

Fait à Crachier, le 05 novembre 2020

Le Maire



